

État au 20.06.2023

Bases pour le lancement de SIAC

Les données relatives à l'assujettissement à une CCT (quelle entreprise est assujettie à quelle convention collective de travail [CCT]) et aux contrôles CCT des commissions paritaires (CP) sont nécessaires pour que les entreprises de la construction, les maîtres d'ouvrage et les adjudicateurs puissent utiliser SIAC. En règle générale, cela requiert un raccordement direct des bases de données des CP au système SIAC.

L'introduction a donc lieu par CCT et, pour les CCT avec organisation régionale, par commission paritaire régionale. Les CCT ayant des champs d'application régionaux différents, qui sont indiqués entre parenthèses après la désignation de la CCT.

CCT actuellement gérées sur SIAC :

- CN secteur principal de la construction (champ d'application national de la CCT Suisse) : encore sans CPP Valais
- CCT construction en bois (champ d'application de la CCT Suisse allemande et Tessin)
- CCT systèmes de plafonds et d'aménagement intérieur (champ d'application de la CCT Suisse alémanique)
- CCT plâtriers-peintres (champ d'application de la CCT Suisse alémanique et Tessin [Tessin seulement peintres]) : encore sans CPPR Tessin et Jura
- CCT enveloppe des édifices (champ d'application de la CCT Suisse, sauf BS, BL, GE, VD, VS)
- CCNT carrelage/poêlerie-fumisterie (champ d'application de la CCT Suisse sauf BS, BL, FR, VD, VS, NE, GE, TI, JU)
- CCT marbre et granit (champ d'application de la CCT Suisse alémanique)
- CCT techniques du bâtiment (champ d'application de la CCT Suisse sauf GE, VD, VS) : encore sans NE, JU, TI, lancement prévu pour Neuchâtel fin juin 2023 prévue
- CCNT artisanat du métal suisse (serrurerie, construction métallique, machines agricoles, de la forge et de la construction en acier) (champ d'application de la CCT Suisse sauf BS, BL, VD, VS, GE) : encore sans TI
- CCT échafaudages (champ d'application national de la CCT Suisse)
- CCT voies ferrées (champ d'application national de la CCT Suisse)
- CCT branche suisse de l'électricité (champ d'application de la CCT Suisse sauf GE, VS) : introduit à ZH, TG, SG/AI/AR, SO, SH, GR und RPK Linth-Oberland ; introduction prévue au 2^e trimestre : FR ; introduction prévue au 3^e trimestre : AG, FR, VD
- CCT secteur suisse de l'isolation (champ d'application de la CCT Suisse sauf GE, VD, VS) : introduit à AG, BS, BL, BE, SO ; les autres cantons suivront au 3^e trimestre
- CCT second-œuvre romand (champ d'application de la CCT FR, GE, NE, VS, VD, JU) : introduit à VS et VD ; introduction pour NE fin juin 2023 prévue, les autres cantons suivront au 3^e trimestre.

Des informations détaillées concernant les champs d'application des CCT au niveau des districts se trouvent à l'adresse www.gav-service.ch.

Les autres dates d'introduction suivantes sont connues

- CCT de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le canton de Vaud (champ d'application de la CCT VD) : introduction prévue juillet 2023

Nous ne disposons actuellement d'aucune indication relative à l'introduction d'autres CCT. Les dates d'introduction sont sujettes à modification. La liste est mise à jour tous les trimestres.